

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, selon les exigences de l'Article 145.6 de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QUE lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 12 mai 2026 à 18h30 au 267, rue Notre-Dame, à Notre-Dame-de-la-Paix, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogations mineures suivantes:

- Adresse de l'immeuble : 6, rue St-Pierre – Lot 5 532 896

La demande de dérogation vise à permettre une construction sur un lot de dimension inférieure au règlement de lotissement.

Le règlement de lotissement no 1016, article 18 stipule qu'un lot desservi par l'aqueduc doit avoir une superficie de 1396 m² et une largeur de 22.5 m.

Toute personne intéressée désirant se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure, doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Cathy Viens
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
267, rue Notre-Dame
Notre-Dame-de-la-Paix, Québec
J0V 1P0

ou

dg@ndlapaix.ca

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 4 mai deux-mille-vingt-six.

Cathy Viens

Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant aux endroits désignés par le conseil tel que décrit dans le règlement 1032, le 4 mai 2026, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce lundi 4 mai 2026.

Cathy Viens

Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière